



Sécurisez
vos recrutements
avec la **POE** !



COMMERCE DE GROS
ET INTERNATIONAL

**SIMPLIFIER LA FORMATION
FACILITER L'EMPLOI**

Quels avantages pour votre entreprise ?

FACILITER VOS RECRUTEMENTS

La POE permet de résoudre les difficultés de recrutement que vous rencontrez.

☑ Vous formez les demandeurs d'emploi que vous avez choisis sur les « métiers en tension » : commerciaux, télévendeurs, magasiniers, manutentionnaires, chauffeurs-livreurs... Pendant la formation, ils conservent leur statut de demandeurs d'emploi.

☑ Après la formation, vous recrutez de nouveaux salariés immédiatement opérationnels sur leur poste de travail.

SÉCURISER VOS EMBAUCHES

La POE permet d'adapter les compétences du candidat sélectionné aux spécificités du poste à pourvoir dans votre entreprise.

☑ Vous formez votre futur salarié aux savoir-faire dont vous avez besoin, dans votre centre de formation ou via un organisme extérieur.

☑ À l'issue de la POE, si nécessaire, vous pouvez poursuivre la formation du candidat dans le cadre d'un contrat de professionnalisation ou d'apprentissage.

BÉNÉFICIER DE CONSEILS EXPERTS ET D'AIDES FINANCIÈRES

☑ Pôle emploi vous aide à trouver le candidat adéquat.

☑ Intergros vous accompagne pour définir la formation la plus adaptée aux compétences que vous recherchez et pour choisir un organisme de formation.

☑ Vous bénéficiez de financements Intergros et Pôle emploi pour réaliser la formation. Entre 10 € et 35 € de l'heure, selon :

- les publics bénéficiaires (prioritaires ou non),
- la formation réalisée (illettrisme, compétences clés, formations prioritaires ou autres formations),
- les objectifs de la formation (adaptation, certification ou qualification),
- sa durée et son mode de réalisation (formation interne ou externe).



La POE, de quoi parle-t-on ?

La préparation opérationnelle à l'emploi,
un nouveau dispositif pour faciliter vos recrutements.

UNE PRÉPARATION OPÉRATIONNELLE...

Vous souhaitez embaucher mais vous rencontrez des difficultés à trouver le bon candidat...

Choisissez la POE pour former votre futur salarié avant de le recruter !

- ➔ La formation est réalisée avant l'embauche, pendant la période de chômage.
- ➔ D'une durée maximum de 400 heures, elle est dispensée par un organisme de formation interne ou externe à votre entreprise.
- ➔ Une période de tutorat dans l'entreprise peut être organisée pour mieux articuler la formation avec vos besoins.
- ➔ Pendant la POE, le candidat est stagiaire rémunéré par Pôle emploi.

Intergros participe à la sécurisation des parcours professionnels et au retour à l'emploi des demandeurs d'emploi. À ce titre, l'OPCA peut financer la formation de vos futurs salariés.

... À L'EMPLOI

La POE est particulièrement bien adaptée pour recruter des commerciaux ou télévendeurs mais aussi pour des caristes, chauffeurs-livreurs, magasiniers, préparateurs de commande... dont les emplois nécessitent des compétences spécifiques.

Grâce à la POE, vous pouvez :

- ➔ Adapter et qualifier des candidats aux postes à pourvoir dans votre entreprise avant leur embauche.

Et aussi...

- ➔ Favoriser l'emploi de publics fragilisés (salariés des premiers niveaux de qualification, travailleurs handicapés...).
- ➔ Lutter contre l'illettrisme, favoriser l'acquisition de savoirs de base ou de compétences clés.

Vous devez proposer un CDI, un CDD d'au moins 12 mois, un contrat d'apprentissage ou un contrat de professionnalisation (CDI ou CDD d'au moins 12 mois). Le contrat doit prévoir une durée de travail d'au moins 20 heures par semaine (sauf pour les travailleurs handicapés).

À NOTER !

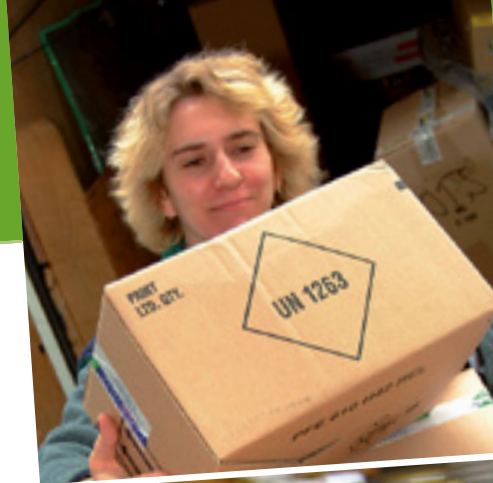
Pour des contrats plus courts (CDD de moins de 12 mois, intérim), un autre dispositif est proposé par Pôle emploi : l'action de formation préalable au recrutement (AFPR).



Vous n'embauchez pas après la POE ?

Vous conservez néanmoins les aides :

- si la formation a été réalisée par un organisme extérieur à l'entreprise ;
- ou si le demandeur d'emploi a abandonné la formation ou refuse le poste proposé.



La POE, mode d'emploi

Utiliser la POE dans votre entreprise ?
Rien de plus simple : suivez les étapes clés ci-dessous et bénéficiez des aides à la formation accordées par Intergros et Pôle emploi.

UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE

ÉTAPE 1 Dépôt d'une offre d'emploi à Pôle emploi

Avec **Pôle emploi**, vous identifiez un candidat susceptible de correspondre à l'offre que vous avez déposée, sous réserve d'une formation préalable.

ÉTAPE 2 Élaboration du plan de formation

Pôle emploi et **Intergros** vous aident à construire un plan de formation adapté à vos besoins et à la situation du candidat que vous avez sélectionné.

ÉTAPE 3 Choix de l'organisme de formation

Intergros, expert en formation, vous conseille mais c'est vous qui choisissez l'organisme de formation.

ÉTAPE 4 Signature d'une convention POE

Vous signez une convention POE avec **Pôle emploi**, **Intergros** et l'organisme de formation ; elle précise le montant des financements **Pôle emploi** et **Intergros**.

ÉTAPE 5 Entrée en formation du candidat

L'organisme de formation se charge des formalités liées au déroulement de la formation (états de présence, factures...).

ÉTAPE 6 Embauche

Au terme de la formation, vous recrutez le candidat.



Les +
Intergros



UN PARTENARIAT RENFORCÉ ENTRE INTERGROS ET PÔLE EMPLOI

signé le 9 mai 2011, la convention de partenariat a pour objectif de **faciliter la mise en œuvre de la POE** dans les entreprises du commerce de gros et international et prévoit une collaboration renforcée entre les deux organismes : identification et recherche des candidats, élaboration d'un programme de formation adapté.

UNE FORMATION COFINANCÉE PAR INTERGROS ET PÔLE EMPLOI

Vous bénéficiez d'une **aide financière** de la part de Pôle emploi, complétée par Intergros, avec le soutien du Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP) pour financer les frais de formation de votre futur salarié. Cette aide est modulée selon les publics concernés, le type de formation choisi, son mode de réalisation, sa durée et ses objectifs.

Pour connaître précisément les formations et les publics concernés, contactez votre conseiller Intergros.

“ UNE ENTREPRISE EN PARLE

Les « plus » de ce dispositif ?

- Intégrer de nouveaux collaborateurs complètement opérationnels après un parcours de formation et réduire le turn-over au sein de nos équipes.
- Laisser le temps aux nouveaux arrivants de se familiariser avec nos méthodes de travail et d'assimiler les connaissances indispensables à l'exercice de leur métier, aussi bien dans le domaine technique que commercial.
- Bénéficier de cofinancements de la part de Pôle emploi et d'Intergros. ”

VELUM International



➔ **DES FINANCEMENTS INTERGROS** qui s'ajoutent à la prise en charge de Pôle emploi, avec des cofinancements du Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP) pour développer la POE, en particulier en direction des demandeurs d'emploi de moins de 30 ans.

➔ **DES CORRESPONDANTS POE** au sein des délégations régionales Intergros pour vous accompagner dans la mise en œuvre du dispositif : choix de la formation, financement du projet, relations avec Pôle emploi...

**POUR TOUT PROJET D'EMBAUCHE,
PENSEZ À CONTACTER
VOTRE CONSEILLER INTERGROS.
IL PEUT VOUS FACILITER LE RECRUTEMENT.**



NOS CONSEILLERS SONT À VOTRE SERVICE, N'HÉSITEZ PAS À LES CONTACTER...

GRAND-NORD

Parc des Prés - Bâtiment L
29 rue Denis Papin
59650 Villeneuve d'Ascq
Tél. : 03 62 28 30 55

GRAND-EST

15 rue Jacobi Netter
Parc des Forges
67200 Strasbourg
Tél. : 03 90 40 27 50

CENTRE-EST

Parc Valad
1 rue des Vergers
Bâtiment 6, Hall B
69760 Limonest
Tél. : 04 26 55 39 30

MÉDITERRANÉE

350, avenue Guilibert de la Lauzière
Parc Club du Golf - Bâtiment 19
13290 Aix-en-Provence
Tél. : 04 42 97 63 10

SUD-OUEST

Immeuble « Porte de Bègles »
Bâtiment A - 1 quai Wilson
33130 Bègles
Tél. : 05 57 81 42 70

GRAND-OUEST

10 bis avenue Henri Fréville
35200 Rennes
Tél. : 02 99 35 56 00

GRAND-ÎLE-DE-FRANCE

29 promenade Michel Simon
93160 Noisy-le-Grand
Tél. : 01 78 78 34 60

12 avenue Ampère - Champs-sur-Marne
77447 Marne-la-Vallée Cedex 2 - Tél. : 01 60 95 44 44
service.client@intergros.com



COMMERCE DE GROS ET INTERNATIONAL

www.intergros.com



L'Organisme Paritaire Collecteur Agréé du commerce de gros et international



Conception-Rédaction : Cabinet Boumerdill & Consultants
Création graphique et réalisation : tneize - images
RC Paris B 441 736 105 - 09/2014
Crédits photos : J. Girat et A. Krassowsky pour intergros